

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/18

30 août 2022

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Comme indiqué précédemment², le 2 août 2022, l'Agence a vérifié à l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz que l'Iran avait terminé l'installation des trois cascades IR-6 prévues, chacune comprenant jusqu'à 174 centrifugeuses IR-6. Les trois cascades étaient alors sous vide et aucune n'avait encore été alimentée avec des matières nucléaires.

3. Le 17 août 2022, l'Agence a vérifié à l'IEC qu'en préparation de la production d'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U, l'Iran avait commencé à alimenter en UF₆ naturel l'une des trois cascades susmentionnées à des fins de passivation (les résidus et le produit étant recombines). Le 22 août 2022, un cylindre d'UF₆ enrichi jusqu'à 2 % en ²³⁵U, préalablement vérifié par l'Agence, a été rattaché au processus à l'IEC et soumis aux mesures de confinement et de surveillance de l'Agence en préparation de son utilisation comme matière d'alimentation pour la production d'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U.

4. Le 27 août 2022, l'Iran a informé l'Agence que l'une des cascades IR-6 susmentionnées était alimentée en UF₆ enrichi jusqu'à 2 % en ²³⁵U dans le but de produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 %

¹ Documents GOV/2022/24, GOV/INF/2022/13, GOV/INF/2022/14, GOV/INF/2022/15, GOV/INF/2022/16 et GOV/INF/2022/17.

² Document GOV/INF/2022/17, par. 6.

en ^{235}U . Le 28 août 2022, l'Agence a vérifié à l'IEC que l'Iran alimentait en UF_6 enrichi jusqu'à 2 % en ^{235}U la cascade de centrifugeuses IR-6 ayant été soumise à la passivation pour produire de l' UF_6 enrichi jusqu'à 5 % en ^{235}U . L'Agence a également vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter en UF_6 appauvri l'une des deux autres cascades de centrifugeuses IR-6 à des fins de passivation et que la troisième cascade de centrifugeuses IR-6 installée à l'IEC n'avait pas été alimentée en matière nucléaire.